

VELEDES Info n° 32 du 18.08.2021

Chers membres du VELEDES

Pendant les vacances d'été, le Conseil fédéral n'a pas décidé d'un nouvel assouplissement des mesures de lutte contre le virus Corona, notamment en raison des chiffres d'infection, qui sont actuellement aussi élevés qu'en avril 2021. Le Conseil fédéral communiquera sa nouvelle évaluation de la situation le 1er septembre 2021.

Le secrétariat a reçu un nombre croissant de demandes de renseignements de la part des membres concernant les vitres en plexiglas, nous souhaitons vous informer comme suit :

➤ **Vitre en plexiglas à la caisse :**

L'employeur ou le propriétaire de l'épicerie est tenu de veiller à ce que le plan de protection soit présent dans le magasin selon le principe STOP (S = pour substitution = distance, T = mesures techniques comme le plexiglas, O = mesures organisationnelles = équipes séparées et P = mesures de protection individuelle = masque) pour empêcher les infections à Corona des employés et des clients. Si l'employeur ou le commerçant peut garantir cette protection sans écran en plexiglas à la caisse, il peut le faire. Il doit ensuite être en mesure de le justifier auprès du contrôleur cantonal.

Comme il est difficile pour un employeur ou un commerçant sans expertise en épidémiologie de garantir une protection sans panneau en plexiglas à la caisse du magasin, les autorités fédérales (**SECO et OFSP**) ainsi que **VELEDES recommandent de continuer à laisser le panneau en plexiglas à la caisse.**

Meilleurs vœux et bonne santé
Blaise Jan
Directeur romand VELEDES